

CHARTRE QUALITE *de la Co-construite* LEAN MANUFACTURING PROTOCOLE D'ACCORD

Dans le cadre de la réforme du système de l'enseignement universitaire conformément à la démarche de la co-construction des licences appliquées selon le système LMD stipulant la nécessité du développement d'un partenariat entre les différentes structures des deux institutions.

- L'Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Nabeul ; *D'une part,*
- L'Entreprise : *D'autre part,*

Conviennent et arrêtent ce qui suit

ACCORD N°1 :

- ▶ La présente charte a pour objectif de :
 - Perfectionner les programmes de formation en Co-Construite *Lean Manufacturing* et faire participer les professionnels à la Formation pratique.
 - Faciliter l'affectation des stagiaires *Lean Manufacturing* et les évaluer en fin de Stage en tant que membre du Jury
 - Encourager l'insertion professionnelle et améliorer l'employabilité des étudiants *Lean Manufacturing*.

ACCORD N°2 :

L'Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Nabeul s'engage à la réalisation de la formation telle qu'elle a été définie par les deux parties, au bon déroulement des enseignements et ce conformément à la réglementation en vigueur de l'enseignement supérieur et de faire appel aux professionnels conformément à l'article un de cette convention.

ACCORD N°3 :

Un comité de suivi et de réalisation, dont la composition sera validée par les deux parties contractantes, veillera à la bonne réalisation des actions envisagées.

Une réflexion sera engagée par ce comité sur les possibilités d'instaurer une logique adéquate de formation permettant une formation plus opérationnelle.

Ce Comité se réunira deux fois par an et éventuellement chaque fois que cela s'avère nécessaire.

Pour L'Institution Universitaire

*Institut Supérieur des Etudes Technologiques
de Nabeul*

M. NOURREDDINE YACOUBI

Pour L'Entreprise

M.